

CANTON DE VAUD
PREFECTURE DU DISTRICT DE NYON

ARRETE PREFECTORAL

LE PREFET DU DISTRICT DE NYON

- Vu l'article 41 de la LEDP,
- Vu le procès-verbal du bureau électoral de Bursinel, du 8 mai 2023, proclamant élu tacitement Monsieur Vincent Burnier

en tant que syndic de sa commune,

DECIDE

L' élection prévue pour le dimanche 18 juin 2023 (1^{er} tour) est annulée.

Le présent arrêté préfectoral doit être affiché au pilier public.

Fait à Nyon, le 12 mai 2023/ca

Le Préfet :

Ch. Turin

